

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2014

Réception par le Prefet : 16/06/2014

Publication : 20/06/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-6-3-5

Séance du vendredi 13 juin 2014

### **RD 4 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR AVEC LA RD 45 A WICKERSCHWIHR.**



#### **PROGRAMME A111**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

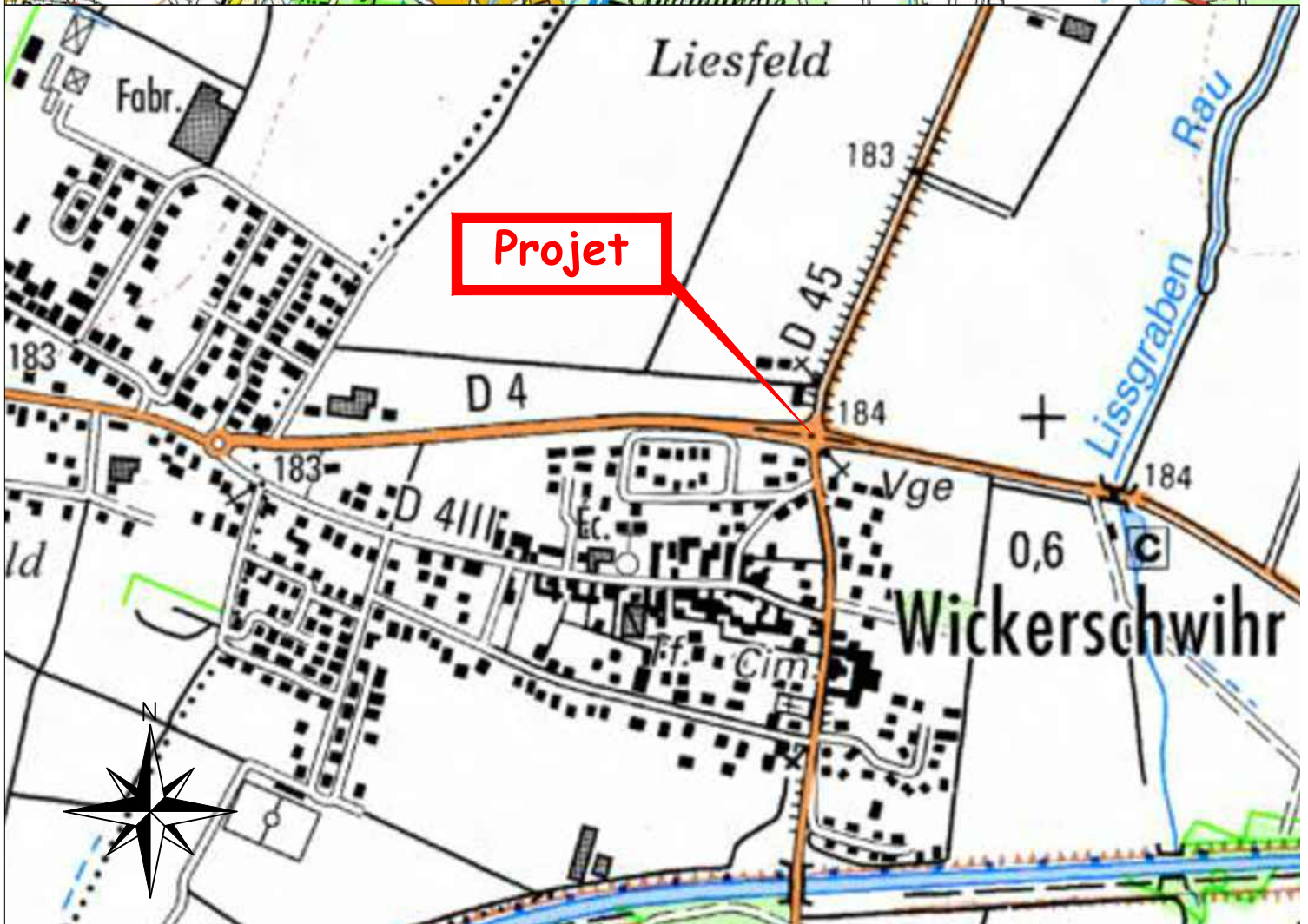
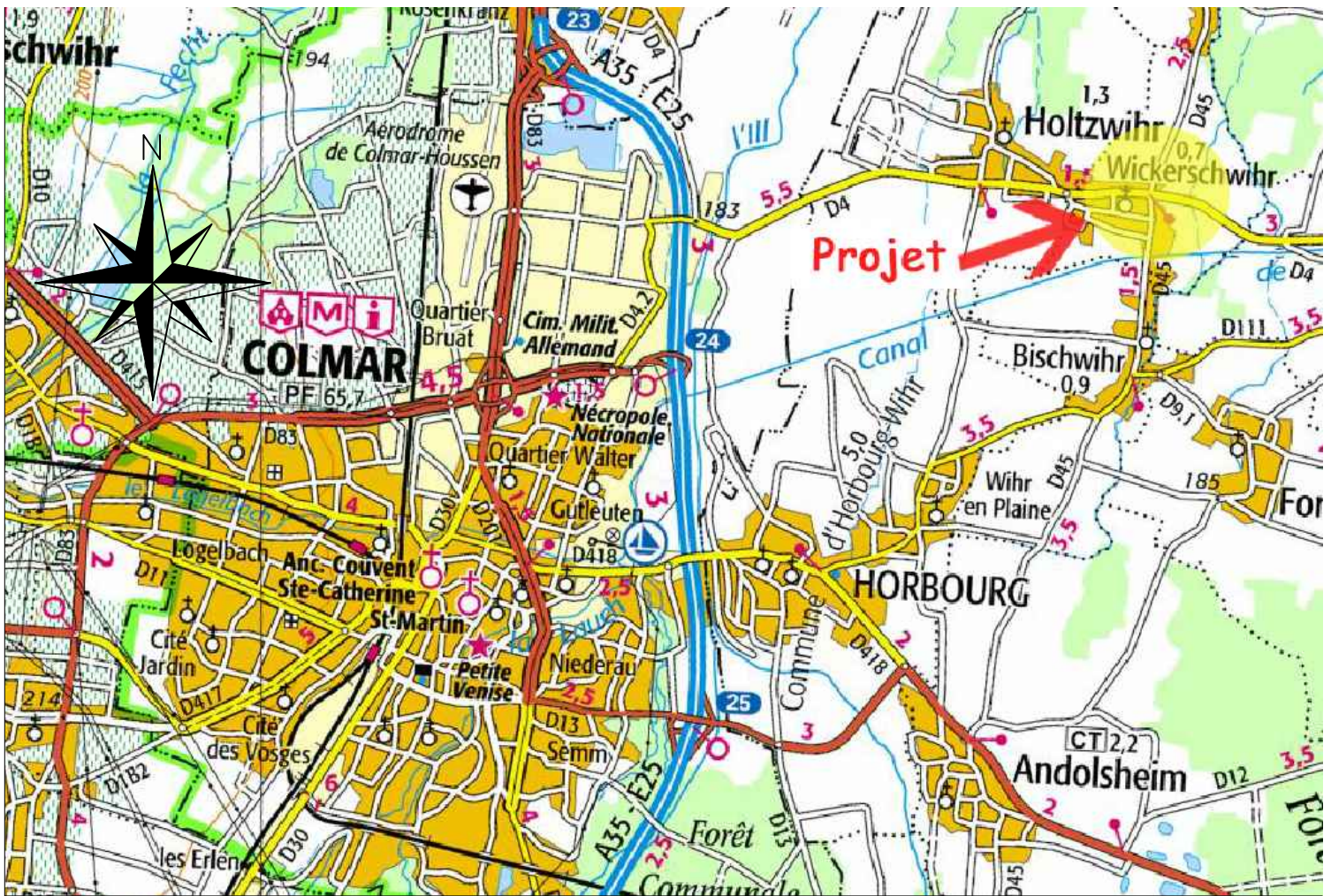
APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier des études d'avant-projet d'aménagement de ce carrefour en giratoire « simplifié » et les dérogations correspondantes à la politique départementale en matière de carrefours giratoires ;
- fixe le coût prévisionnel de cette opération au montant de 400 000 € TTC (valeur mai 2014), l'autorisation de programme correspondante étant à affecter sur le programme A111. Les dépenses seront imputées au chapitre 21, nature 2151, fonction 621.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WIRTH

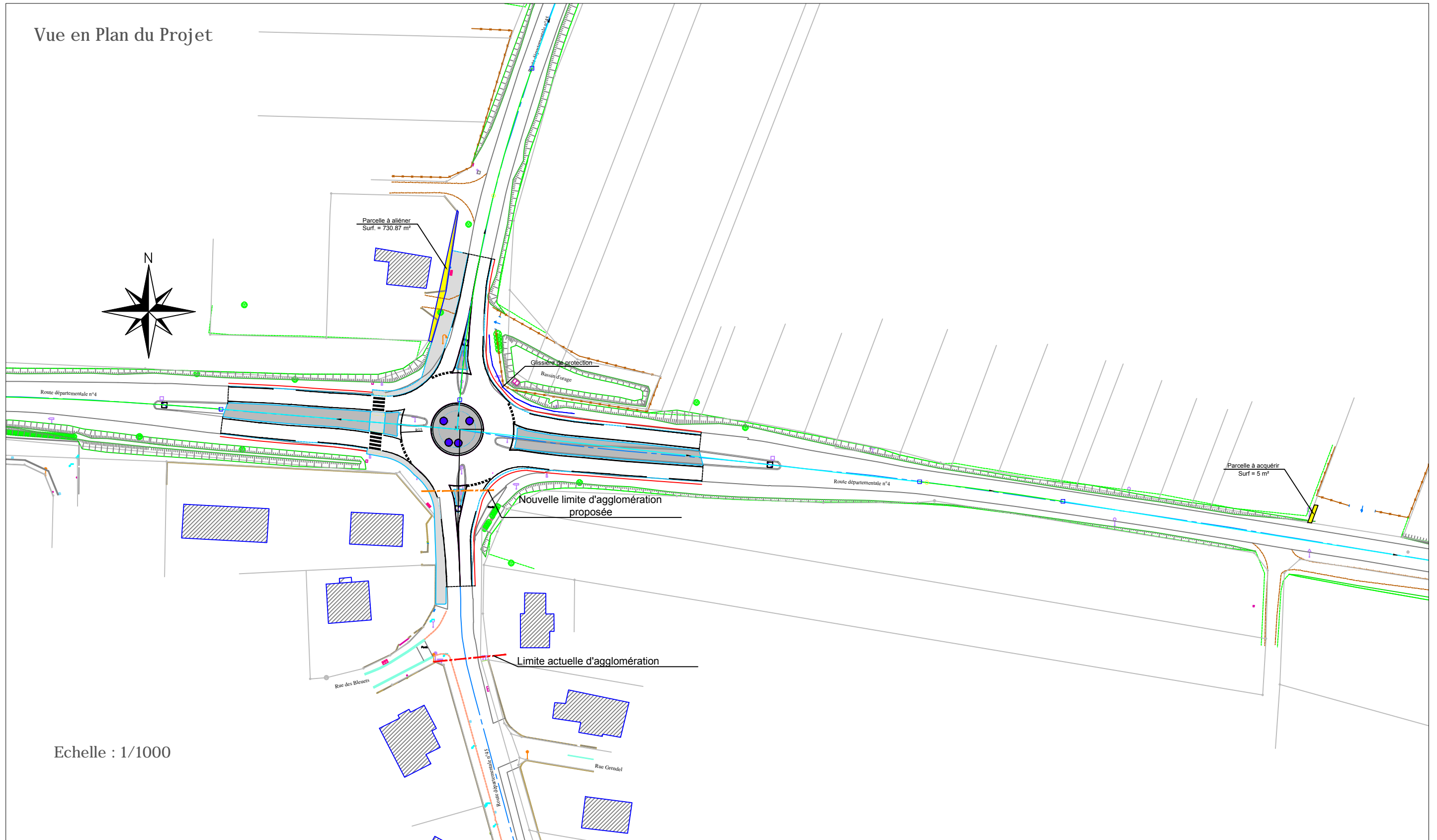
Adopté  
voix contre  
abstentions





# RD4/RD45 Carrefour giratoire à Wickerschwihr

Vue en Plan du Projet



Echelle : 1/1000